VIIe congrès de l'Association française de science politique

Lille, 18, 19, 20 et 21 septembre 2002

Table-ronde n°1

« La mondialisation »

Sous la direction de Josepha Laroche

Football stade suprême de la mondialisation

Pascal Boniface

IEP de Lille - IRIS

« Le football ce n'est pas une affaire de vie ou de mort... c'est beaucoup plus important que cela! » Bill Shankly, manager de Liverpool de 1959 à 1974.

Par cette affirmation pour le moins catégorique, il n'est pas certain que le manager de Liverpool ait voulu souligner que le football, au-delà des seuls enjeux sportifs, de l'engouement des supporters, au-delà même des intérêts économiques, pouvait devenir également un enjeu stratégique. Le football n'est pas seulement ou n'est plus seulement un sport relevant à la fois de la masse et du haut niveau, ou l'une des plus forte ferveur populaire. Plus encore que « la bagatelle la plus sérieuse du monde » \(^1\), il est devenu le stade ultime de la mondialisation.

Je suis conscient que ce propos peut paraître provocateur, pour ne pas dire loufoque. Il ne s'agit pas de rechercher à tout prix l'originalité mais de faire un constat lucide. Une rapide sélection d'informations parues pendant le dernier mondial qui s'est déroulé du 31 mai au 30 juin au Japon et en Corée du Sud donne un aperçu de l'ampleur du phénomène.

Selon le *Kathmandu Post* ², le mondial sert d'antidote à la dépression que subi le Népal (atrocités commises par la guérilla, situation économique désastreuse, chômage dévastateur, état d'urgence). Cela montre que le football est présent même dans les pays qui peuvent être difficilement considérés comme des terres traditionnelles d'accueil de ce sport.

Le jour de la finale Brésil/Allemagne, un autre match était organisé entre le Bhoutan et l'île des caraïbes Montserrat respectivement dernier et avant dernier du classement de la *Fédération Internationale de Football Association* (FIFA) ³. Cela prouve que le football peut mettre en contact des petits pays, pauvres et éloignés l'un de l'autre qui sans cela n'auraient aucune raison de l'être.

En Biélorussie une manifestation a été organisée parce que la population était privée des retransmissions des matchs du mondial à la télévision publique, qui n'en avait pas acheté les droits – trop élevés – et la télévision russe limitait les retransmissions aux frontières de la

¹ Christian Bromberger: « Football, la bagatelle la plus importante du monde », Bayard 1998.

² Edition du 20 juin 2002, cité par Le Monde, 28 juin 2002, « Le mondial, antidote pour les Népalais ».

³ International Herald Tribune, 2 juillet 2002.

fédération de Russie. ⁴ Pouvoir suivre la Coupe du monde fait partie des droits inaliénable des citoyens, y compris dans un régime autoritaire.

Le football est à la fois le vecteur et le reflet de la mondialisation. C'est certainement l'un des phénomènes les plus universels (I). Par rapport aux autres exemples de mondialisation il présente deux exceptions notables. Il n'est pas dominé par les Etats-Unis (II). Il ne vient pas effacer le rôle de l'Etat-nation (III).

I - UN PHENOMENE REELLEMENT UNIVERSEL

Plus sûrement encore que sur celui de Charles Quint, le soleil ne se couche jamais sur celui du football. Ce dernier est même aujourd'hui plus vaste que l'Empire dominé par l'hyperpuissance américaine. Et nettement moins contesté par ceux sur lesquels il étend son emprise. Il constitue un des – le ?– phénomènes les plus mondialisés.

Le football est plus répandu, tant en surface qu'en profondeur, aujourd'hui que la démocratie, Internet ou l'économie de marché ou même l'ensemble des religions. Il n'y a pas de frontières qui lui résistent. Il utilise les moyens modernes de communication pour être réellement global.

Ronaldo, Nakata, Zidane, Beckham et Raul sont plus connus dans le monde que leur chef d'Etat ou de gouvernement respectif, que le Pape ou le Secrétaire général des Nations Unies. Ils suscitent de toutes façons plus d'enthousiasme. Le sentiment d'adhésion qu'ils provoquent ne se limite pas à des choix nationaux. On peut aimer Beckham même si on est Japonais, vouloir porter le maillot de Raul bien que Français, admirer Zidane même sans l'être! La Revue du club Manchester United se vend 15000 exemplaires rien qu'en Thaïlande ⁵. La Juventus de Turin compte 1200 clubs de supporters dans le monde ⁶. Madrid TV, la chaîne du Real de Madrid est captée dans 40 pays ⁷. Dans ce village planétaire qu'est le monde contemporain, les footballeurs sont parmi les plus connus des citoyens, les plus adorées des icônes.

La FIFA (Fédération internationale de Football Association) a été créée le 21 mai 1904 par les Fédérations de football de 7 pays ⁸. Elle va décider de ne reconnaître qu'une fédération par pays, les fédérations adhérentes se voyant reconnaître le monopole du Football dans leur champ national, et celui de la représentation nationale sur la scène internationale.

Elle compte aujourd'hui plus de membres que l'ONU, 203 contre 192 ⁹. Hong Kong, Macao (qui ont conservé leur place malgré la réunification avec la Chine en 1997 et 1999) et Taiwan sont membres de la FIFA, mais pas de l'organisation mondiale. La FIFA réussit là où l'ONU a échoué depuis l'origine : faire participer à la même instance internationale la Chine populaire et Taïwan ¹⁰. C'est également le cas de la Palestine qui a été admise à la FIFA, mais ne l'est toujours pas à l'ONU en tant qu'Etat. Si Israël – qui a participé aux éliminatoires dans

-

⁴ Le Monde, 6 juin 2002.

⁵ Le Monde, 2 mars 1999.

⁶ France Football, 29 janvier 2002

⁷ Challenges, 24 janvier 2002.

⁸ la France, la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne, la Suède, le Danemark, la Suisse (Londres se tenant à l'écart)

⁹ Comme ceux de l'ONU, les membres de la FIFA ne sont pas de puissance comparable. Le pays qui est presque au dernier rang du classement FIFA, le Samoa, a perdu 31 à 0, son match de qualification pour la Coupe du monde 2002.

¹⁰ Interviewé par le magazine *France Football*, Joào Havelange, qui fut président de la FIFA de 1974 à 1978, répond à la question « quelle est votre plus grande satisfaction : l'entrée de la chine après 25 ans d'exclusion. J'ai mis 5 ans pour y parvenir » *France Football*, 20 octobre 1998. Ce qu'il faut remarquer c'est qu'en l'occurrence la Chine n'a pas fait dépendre son arrivée de l'exclusion de Taiwan, ce qu'elle fait dans l'ensemble des organisations internationales.

la zone Europe et la Palestine, qui appartient elle à la zone Asie s'étaient qualifiées pour la coupe du monde, elles auraient pu se rencontrer.

Treize équipes avaient participé à la Coupe du monde de 1930 en Uruguay, dont quatre équipes européennes, qui y sont parvenues au prix d'une fort longue traversée en bateau. Les informations, comptes rendus bruts des résultats, parvenaient au compte-gouttes. Aujourd'hui, on a pu voir en direct les images de tous les matchs du Mondial 2002. Lors de la plupart d'entre eux, la vie s'est s'arrêtée dans bien des endroits de la planète.

Quarante milliards de téléspectateurs – en audience cumulée - ont suivi le Mondial. A titre de comparaison, on estime que douze milliards de personnes (toujours en cumulé) ont suivi les Jeux Olympiques d'hiver de 1998 et vingt milliards ceux d'été. Le mondial n'est plus l'affaire exclusive de l'Europe et de l'Amérique latine. Tous les continents sont représentés, à l'exception pour le moment de l'Océanie, dont le représentant régulièrement à la dernière étape échoue. Il Il n'est pas un pays où l'on ne pratique pas le football.

Comment et pourquoi cet engouement planétaire, qui transcende, à quelques rares exceptions près, clivages nationaux, raciaux, religieux générationnels et sociaux, a pu se produire ?

La suprématie du foot sur les autres sports s'explique tout d'abord par sa simplicité. Un enfant en comprend immédiatement l'objectif. Ce sport peut se pratiquer – contrairement aux autres sports collectifs – sur n'importe quelle surface ou terrain, avec n'importe quel type d'équipement. Il n'exige pas de spécificité physique particulière.

Mais, avant tout, plus que tout autre sport, le football, c'est l'interaction entre talent individuel et capacité collective. Un joueur talentueux sans équipier de valeurs ne gagnera jamais un trophée. Weah, premier Africain à avoir reçu le ballon d'or ¹² n'a jamais pu aller à la Coupe du Monde, car l'équipe du Liberia, dont il a la nationalité, était trop faible. Mais le collectif, en retour, n'a pas intérêt à niveler les individualités, à condition – essentielle – qu'elles s'intègrent dans ce collectif. Le génie personnel peut s'épanouir pour le bien être de tous. La réussite d'une équipe dépend de ce bon équilibre entre individu et collectif. N'est-ce pas une bonne définition d'une vie en société réussie ? Le football serait-il une synthèse heureuse - ou une véritable troisième voie - entre individualisme et collectivisme ? Entre les droits de chacun et les obligations envers tous ?

« Le football symbolise, dans son organisation actuelle, les caractéristiques saillantes de la société industrielle : division des tâches et travail d'équipe, égalité des chances, compétition, performance, promotion, relégation, statut incertain des individus » (qui peuvent se retrouver remplaçants). ¹³

Enfin, contrairement à l'athlétisme ou à des sports où la quantification l'emporte (tennis, base-ball, etc) le football est discutable. Si untel avait passé la balle au moment où ... s'il n'avait pas fait un dribble de trop ... s'il n'y avait pas eu ce tir sur le poteau! Cette faute d'arbitrage au pire moment!

Qui doit jouer et à quel poste, chaque supporter est un sélectionneur qui ne s'ignore pas. Il est plus facile dans une conversation de trancher sur la composition idéale de l'équipe nationale, que sur le moyen de financer le régime de santé ou de réduire la fracture Nord/Sud. La rubrique des lecteurs des gazettes sportives est à cet égard éloquent. Il crée un lien social immédiat tant à l'échelle nationale qu'internationale.

¹¹ Le vainqueur de la zone Océanie systématiquement l'Australie doit affronter en barrage un pays d'un autre continent pour se qualifier. Il est envisagé de réserver une place pour la zone Océanie en 2006.

¹² Le Ballon d'Or est le trophée accordé chaque année par le magazine *France Football* au meilleur joueur évoluant en Europe, quelle que soit sa nationalité. Le jury est composé par 50 journalistes européens.

¹³ Jacques Defrance, Sociologie du sport, Ed. La Découverte, 1995, p. 59

Né en Angleterre dans le dernier tiers du 19^e siècle, c'est par les mers et les océans que le football a commencé sa conquête du monde. Dans les ports, les marins et commerçants anglais pratiquaient lors de leurs escales leur sport. Ils furent rapidement imités par la population locale. Il n'est pas étonnant dès lors que les premières équipes continentales aient été Le Havre en France, Gènes en Italie, Bilbao et Barcelone en Espagne, Hambourg en Allemagne.

Au Danemark, en Russie, en Argentine, au Brésil, c'est par le chemin de fer que se sont gagnés les territoires. Les ingénieurs chargés de la construction des chemins de fer ont enseigné aux habitants les joies du football ¹⁴.

En Afrique et en Asie, ce sont les colons qui vont introduire le jeu, d'où sa précocité dans les colonies anglaises. Les jeunes gens des élites qui ont séjourné dans les collèges anglais vont également jouer un rôle important dans la diffusion du football.

A partir des années 30, la radio va accélérer sa diffusion. La télévision va parachever la conquête du monde par le football. Dans le magnifique film « La coupe » 15, on peut voir tous les efforts que déploient deux jeunes moines tibétains réfugiés dans un monastère en Inde pour se procurer le poste de télévision qui leur permettra de voir la finale de la Coupe du monde 1998. Grâce à des trésors d'imagination et de débrouillardise ils parviennent dans un premier temps à quitter nuitamment le monastère pour aller à la ville voisine afin d'y regarder les matchs. Etant interdits de séjour suite à un incident dans cette ville, ils arrivent à trouver un poste puis à l'installer de façon rudimentaire pour être en mesure de voir France-Brésil. Finalement, l'ensemble du monastère va la regarder avec eux et ils peuvent sortir de leur clandestinité. Bref, dans un lieu voué à la prière, au recueillement, à la méditation, où les plaisirs et tentations de ce bas monde sont inexistants, ces deux jeunes partagent la même passion planétaire et arrivent à transmettre leur engouement à leur entourage a priori rétif à ce genre de distractions. Le football, s'il arrive à être un motif de passion, y compris dans les monastères tibétains, est bien un phénomène mondial et la télévision, à défaut d'être son prophète, est son vecteur lui permettant d'être présent, y compris dans les endroits les plus reculés et les plus inattendus. Elle a fait de la planète un gigantesque stade ou chacun peut prendre place.

La mondialisation a deux visages. Pour les uns, c'est une fantastique opportunité, le vecteur à l'échelle mondiale de valeurs démocratiques et de prospérité. Pour les autres, elle conduit à l'invasion des multinationales, un monde où l'humain est sacrifié au profit. On retrouve le même clivage pour le football. Ainsi, selon Sergio Cragnotti, le président de la Lazio Rome : « le football est l'affaire la plus globale du monde à l'époque de la mondialisation et du triomphe des loisirs. Quelle autre marchandise est achetée par trois milliards de consommateurs ? Même pas le Coca-Cola. L'économie du ballon est en expansion, ainsi que son public qui, de trois milliards, peut passer à cinq milliards sur des nouveaux marchés comme l'Orient ou les Etats-Unis. Je suis le premier à avoir amené le football sur le marché boursier car mon métier est celui d'évaluer à leur juste valeur les choses ¹⁶. »

Mais pour d'autres, le football constitue « un vaccin contre l'ethnocentrisme ¹⁷ ». L'attention portée aux autres équipes, au monde extérieur, l'ouverture des frontières mentales déclenchée par la soif d'admirer des vedettes venues d'autres pays et d'autres continents. Cette conception de brassage par le sport s'oppose à la « globalisation mercantile du football moderne n'est qu'un faux cosmopolitisme dans lequel les singularités footballistiques sont

¹⁴ Pivato Stefano, Les enjeux du sport, Ed. Casterman Giunti, 1994, 157 p., p. 31

¹⁵ Film de K. Norbu, 1999.

¹⁶ *L'Equipe*, 18 juillet 2000

¹⁷ Christian Authier, Foot Business – Hachette 2001 p. 73

niées pour se mouler dans une uniformité ennuyeuse » 18. Ecole du pluralisme et de la tolérance, il agit dès l'enfance comme un apprentissage du monde et de sa diversité. Il y a fort à parier que le premier contact qu'un gamin anglais, italien ou français de dix ans aura avec le Brésil, l'Argentine ou le Nigeria se fera par le ballon rond. « Comme la musique ou la littérature, le football est un irremplaçable passeur pour appréhender les cultures et les pays » ¹⁹. En fait tout comme la mondialisation, le football peut être la meilleure ou la pire des choses. Selon qu'il soit régulé et maîtrisé, mis au service et gardant le respect du plus grand nombre c'est un vecteur historique d'amitié, de rapprochement de facilitation de contacts. Si on laisse les forces sauvages débridées et sans contrôle, si on accepte que la recherche de profit soit le principal ou unique moteur, ses atouts s'évanouiront très vite.

II - LES ETATS-UNIS PUISSANCE MOYENNE

Le football est d'ailleurs l'un des rares phénomènes de la mondialisation qui échappe à la domination américaine. Les nouvelles technologies c'est la Silicon Valley, la Bourse c'est Wall Street, le pouvoir c'est la Maison Blanche, le cinéma c'est Hollywood, l'information c'est CNN. Le football, lui, fait exception à cette règle. Les Etats-Unis ne sont pas une grande puissance de football, même s'ils ont réussi un beau et étonnant parcours dans le mondial 2002 ²⁰. Ils n'ont pas pu imposer au reste du monde leurs propres standards sportifs. Ici, l'hyperpuissance c'est le Brésil et non les Etats-Unis. Les grandes puissances, l'Allemagne, l'Argentine, l'Italie, la France et l'Angleterre.

Il y a une exception américaine en matière de football. Le nom même donné à ce sport étant différent puisqu'on parle de soccer réservant le terme de football au football américain. Il y a des grands sports (« trois et demi » !), base-ball, basket ball, football américain et hockey sur glace qui occupent le devant de la scène sportive.

Les sociologues estiment que ces positionnements des sports se sont constitués entre 1870 et 1930 où ces sports sont devenus hégémoniques au niveau national laissant peu de place aux autres. Le football (soccer) a longtemps été considéré comme un jeu d'émigrés, l'intégration passant donc par l'adoption des sports « nationaux ». Ces derniers laissent une large place aux statistiques qui permettent de faire des comparaisons à travers les générations. Le fait que le football soit une invention anglaise a également compté beaucoup dans son relatif rejet initial par les Etats-Unis. Les Américains ont voulu créer leur propre modèle de sport. Le base-ball d'ailleurs est une adaptation d'un sport anglais, le criquet, à la mode américaine.

Le basket est une création, lui, américaine. Il a été fondé en 1892 dans un collège du Massachusetts, dans le but de fournir aux élèves un jeu susceptible d'être pratiqué dans un espace couvert durant les longs mois d'hiver.

L'organisation du sport est d'ailleurs différente aux Etats-Unis qu'en Europe. Le football (soccer) est donc un peu un sport par défaut que les athlètes choisissent après avoir été éliminés des sports majeurs. C'est également un sport féminin.. Alors que l'équipe masculine n'a jamais gagné, l'équipe nationale féminine a gagné les récents championnats du monde. Il prend cependant une importance de plus en plus grande dans les jeunes générations car l'équipement est moins coûteux et les risque de blessures moins grande que dans les sports purement américains

En terme de spectacle, il manque au football un élément essentiel pour le public américain, la mêlée et les matches où il y a de nombreux points marqués. Le base-ball est lui

¹⁸ Opus cité p. 74

¹⁹ ibidem

²⁰ Eliminé 1 - 0 par l'Allemagne en quart de finale. Les Etats-Unis se sont vus refuser un penalty, jugé incontestable sur les images de télévision.

un sport de conquêtes régulières à l'image de la conquête de l'Ouest. Le football (soccer) est réputé lent et ennuyeux, l'opposition football/football américain reflète deux conceptions du temps et de l'action plus saccadée et violente aux Etats-Unis, plus continue en Europe.

Après la victoire contre le Mexique, qui qualifia à la surprise générale l'équipe américaine pour les quarts de finale, le Président Bush a téléphoné aux joueurs : « de nombreuses personnes qui ne comprennent rien au football sont somme moi très enthousiastes et vous soutiennent ». ²¹ L'absence de palmarès et de victoires expliquent enfin le faible intérêt américain pour ce sport dans un pays où le nationalisme sportif est fort, où l'on est habitué à dominer, il semble difficile de se passionner pour un sport où la première place et même les suivantes semblent inaccessibles.

III - LE FOOTBALL, SUPPORTER DE L'ETAT NATION

L'identification par le football est un phénomène d'autant plus important que les formes habituelles de repères identitaires sont en crise. Crise de l'Etat-nation, concurrencée à la fois par le bas – les différents niveaux de collectivité territoriale – et par le haut –.

Alors que la mondialisation bouscule les repères identitaires, le football est un des rares phénomènes, notamment à l'échelle nationale, qui permet de créer ou de recréer ces repères disparus ou effacés. Stade ultime de la mondialisation, le football permet cependant de lutter contre ses aspects les plus déstructurants.

La définition classique de l'Etat repose sur trois critères traditionnels : un territoire, une population, un gouvernement. Il apparaît qu'on pourrait en ajouter un quatrième : une équipe nationale de football, laissant penser que l'indépendance nationale se caractérise par la possibilité de défendre ses frontières, de battre monnaie et de disputer des épreuves internationales de ce sport. Au niveau européen, où les pays ont désormais monnaie commune, où on voit bien que la défense ne peut plus se concevoir comme étant purement nationale, le football demeure lui un facteur de résistance identitaire, résistance qui par ailleurs ne signifie en rien fermeture aux autres²². Le jour où l'Europe fera disparaître les équipes nationales pour les fondre dans une équipe commune de l'Union n'est pas arrivé. Il est vrai que le besoin est moins vif que dans d'autres domaines. Les pays européens peuvent affronter individuellement la scène internationale en matière de football avec efficacité, ce qui n'est plus le cas en matière de défense ou de monnaie. Le football permet l'expression du sentiment national et laisse un espace résiduel et pacifique aux vieilles oppositions intereuropéennes aujourd'hui disparues. Il est notable que les Français, soutenaient majoritairement le Brésil contre l'Allemagne dans la finale 2002. Les compétitions internationales permettent de recréer un espace d'identification et d'affrontements d'autant plus mobilisatrices que l'on sait à l'avance qu'elles ne sont pas graves. Même si elles peuvent être dramatisées, elles ne comportent pas de risques d'ascension aux extrêmes.

Il est par ailleurs plus facile pour la population d'un jeune Etat de se mobiliser autour de l'équipe nationale du sport le plus populaire sur la planète, qu'en faveur de la création d'une ambassade à l'ONU. La visibilité, la proximité, l'adhésion populaire ne sont pas du tout les mêmes dans un cas ou dans l'autre. Le football permet d'établir un lien entre souveraineté et vie quotidienne.

_

²¹ International Hérarld Tribune, 18 juin 2002.

²² Il y a au contraire depuis l'Arrêt Bosman une circulation de plus en plus forte de joueurs à l'échelle européenne et par là, une attention portée dans chaque pays au championnats nationaux des autres pays. Cf. Pascal Boniface, *Puissance, identité et régulation : le football, miroir de l'Europe* in « Qu'est-ce que la société ? » sous la direction d'Yves Michaud, Odile Jacob, Université de Tous Les Savoirs 2000, p. 793-803.

Les retransmissions télévisées ont par ailleurs changé le statut de l'équipe nationale, désormais réellement visible par l'ensemble du pays et non plus par ceux qui se rendent au stade.

Les événements géopolitiques récents ont des répercussions sur l'organisation du football. Mais le football a un pouvoir de rétroaction sur ces événements.

En Yougoslavie, les premiers craquements de la fédération ont pu être perçus à l'occasion d'un match opposant le Dynamo de Zagreb à l'Etoile rouge de Belgrade, le 13 mars 1990. Des affrontements graves opposent les supporters des deux clubs qui, sont croate pour le premier et serbe pour le second. Il y a plus de soixante blessés graves. Dès 1989, les supporters croates criaient dans le stade lors des matchs opposants les clubs croates aux clubs serbes : « *Slobo* [Slobodan Milosevic, le président serbe], *tu n'échapperas pas au couteau !* » ²³

L'Etat commun, lui, est peut-être mort symboliquement le 26 septembre 1990 à Split, à l'occasion du match entre le Hadjuk de Split et le Partizan de Belgrade, quand les supporters du Hadjuk ont investi le terrain et brûlé le drapeau yougoslave. « Le premier événement a montré que les supporters serbes et croates ne pouvaient plus partager le même stade ; le second que l'Etat yougoslave n'avait plus d'autorité sur une bonne partie de son territoire. »²⁴

C'est l'entraîneur croate Blazevic qui déclarait : « En Croatie je suis un héros. C'est moi qui ai réveillé le sentiment identitaire croate en gagnant le championnat de Yougoslavie en 1982 avec le Dynamo de Zagreb. Chez nous, le foot est un phénomène social. Je suis conscient de ça. Il n'y a pas longtemps que nous sommes sortis de la guerre. Les gens ont perdu des pères, des frères, des enfants, leurs maisons. Mon petit peuple est frustré, mais courageux et reporte désormais tous ses espoirs sur notre sélection. » ²⁵.

L'implosion des empires multinationaux européens en plusieurs Etats a eu pour effet direct la multiplication des équipes nationales en Europe. Les équipes soviétique, yougoslave, et tchécoslovaque n'existent plus et ont laissé la place à respectivement quinze, cinq et deux équipes nationales. Il n'est pas innocent de constater que parmi les premières manifestations de volonté des nouveaux Etats indépendants figurait la demande d'adhésion à la FIFA, comme si elle était aussi naturelle et aussi nécessaire que celle à l'ONU.

De même des soviétologues qui auraient été au fait des questions footballistiques auraient compris les limites de la propagande sur « *l'homo soviéticus* » en observant la passion que pouvait susciter les affrontements entre les clubs russes comme le *Dynamo* de Moscou, et ses homologues ukrainien (*Dynamo* de Kiev ou Géorgien (Tbilissi)). Manifestement, ce qui s'exprimait dans les stades lors des matchs opposant ce formations, c'était que, contrairement à ce que disaient et pensaient les *leaders* soviétiques, Gorbatchev inclus ²⁶, c'est au la question nationale n'était pas résolue. On pourrait en conclure que le football peut revêtir un aspect déstructurant, et qu'il a contribué à faire exploser avec des coûts politiques et humains importants des Etats qui auraient pu demeurer unis.

Le football a plus été ici le thermomètre que le facteur déclenchant la fièvre. Il rendait compte, par l'un des seuls moyens laisser possible de la survivance, de sentiments nationaux qui n'avaient pas été dilués dans une plus vaste fédération. Celle-ci éclate, il a servi de ciment rapide pour consolider le sentiment national.

L'équipe nationale a souvent aidé à forger la nation. Pour de jeunes Etats, où le sentiment national était fragile ou se sentant menacé, celui-ci a été, plus qu'on ne le croit, renforcé par le football, qui a servi de fédérateur à une communauté parfois traumatisée.

_

²³ Ozaen Kebo, Erasmus Zagreb, cité in Courrier International n°233, 20 avril 1995.

²⁴ Ibidem

²⁵ L'Equipe, 6 juillet 1998 avant la demi-finale de la Coupe du monde opposant la Croatie à la France.

²⁶ cf Mikhail Gorbatchev, *Perestroïka*, Flammarion, 1987, p. 165 – 170.

Parfois cette équipe nationale a été annonciatrice de la création de l'Etat, qu'elle a précédé.

Ce fut le cas de l'équipe du FNL algérien de 1958 à 1961.

Non reconnue par la FIFA, cette équipe d'Algérie disputera 91 matchs de 1958 à 1961, remportant 65 victoires, subissant 13 défaites pour autant de matchs nuls, alors qu'elle ne pouvait normalement pas rencontrer d'équipes nationales.²⁷ Elle sera le porte drapeau de la future Algérie. Ferhat Abbas déclarant : « cette équipe ... représentera à travers ses exhibitions à l 'étranger l'image d'un peuple en lutte pour son indépendance » ²⁸

Pavel Katchatrian, secrétaire général de la Fédération arménienne de football, déclarait, en 1995 : « Après tout ce qui s'est passé, la perte de tant de maisons et de tant de vies, les hommes dans les vestiaires ont la possibilité d'être un pays. » et le journaliste, se référant aux deux matchs nuls obtenus par l'équipe arménienne contre l'Irlande du nord puis le Portugal, écrivait : « Les points sont de l'or pour les pays renaissants. Ils symbolisent la nation, il achètent de la reconnaissance. Ils sont une source de grande fierté. »²⁹

En Ukraine, les exploits du Dynamo de Kiev et de l'équipe nationale sont aussi un sujet de fierté nationale.

Le 5 septembre 1998, dans un match qualifié de « match du siècle », l'Ukraine battait la Russie 3 à 2. L'attaché de presse de la Fédération ukrainienne affirmait : « Au travers du football, un jeune pays comme le nôtre peut grandir. Dans nos victoires, le sentiment national joue un rôle énorme ³⁰. » Pour un pays au potentiel très important, mais connaissant de graves difficultés économiques et identitaires (partage entre la Russie et le reste de l'Europe), le football est un facteur de réassurance.

La Chine peut tolérer la reconnaissance de Hong Kong et de Taiwan qui appartenaient à la FIFA avant leur réintégration dans la Chine. Elle ne saurait tolérer l'entrée du Tibet, qui ne pourrait être vue que comme le signe avant coureur de son indépendance.

Les Tibétains espèrent jouer contre Taiwan ³¹, île séparée de la Chine, indépendante mais revendiquée par Pékin. Nul doute qu'un match nul n'enthousiasmerait guère la Chine.

« Mon peuple se bat avec des pierres. Moi je me bats pour lui en jouant au football ». Pour le capitaine de l'équipe de Palestine qui s'exprimait ainsi, ³² le football offre un forum aux palestiniens pour affirmer leur aspiration l'indépendance pendant les éliminatoires de la Coupe du monde et alors que le processus de paix avec Israël était en panne.

Après le début de l'*Intifada*, les autorités israéliennes ont régulièrement interdit les matchs de football, afin de ne pas permettre à ce sport de servir de vecteur de l'affirmation nationale palestinienne. C'est en 1998 que la Palestine a été affiliée à la FIFA, à une époque ou les négociations entre israéliens et palestiniens semblaient en bonne voie et mener à court terme à la création d'un état palestinien.

Les joueurs palestiniens sont des enfants de *l'Intifada*. « Ils ont grandi au cœur des affrontements qui ont opposé quasi quotidiennement les jeunes aux soldats israéliens. A l'époque, le simple fait arborer un signe national distinctif était passible d'emprisonnement » ³³. L'équipe palestinienne, du fait de la reprise de *l'Intifada*, a dû jouer tous ses matchs à l'extérieur, à Hong Kong ou au Qatar, après une préparation de plusieurs semaines en Egypte. A chaque match, on lève le drapeau et on joue l'hymne. « Notre nom figure maintenant sur la carte mondiale du sport » se réjouit le ministre palestinien du sport ³⁴.

²⁷ France Football, 2 octobre 2001.

²⁸ R Saadallah et D Benfars « La glorieuse équipe du FLN » Alger Enalgam, 1985.

²⁹ International Herald tribune, 22 novembre 1995.

³⁰ Le Monde, 27 mars 2000.

³¹ L'Equipe magazine, 4 août 2001

³² France Football, 6 mars 2001

³³ France Football, 6 mars 2001.

³⁴ *Le Monde*, 25 avril 2001.

Le sport en général, le football en particulier peut aussi servir de ciment à des pays en proie aux tentations sécessionnistes ou séparatistes. Les succès permettent de célébrer l'unité nationale. Le gouvernement fédéral canadien a aussi développé le sport comme symbole de l'identité nationale, au-delà des clivages anglophones/francophones ³⁵. En Belgique, l'équipe nationale des « diables rouges », est avec la royauté l'un des derniers éléments réellement commun et fédérateur dans le pays. Il en va de même au Nigeria, où l'équipe de football est l'un des rares phénomènes réellement national.

Le bon parcours de la Corée a eu des effets significatifs . après la qualification pour les demi-finales obtenue contre l'Espagne, des militaires Nord-Coréens stationnés à la frontière ont félicité leurs homologues Sud Coréens ³⁶. Quel autre motif aurait pu susciter et permettre au sens premier du terme une telle fraternisation ?

Au Japon, la communauté Coréenne, se partage entre Sud et Nord et n'ont traditionnellement pas de relations. Les Coréens qui sont souvent présents au Japon depuis plusieurs générations ont adopté la nationalité de leur région d'origine ou ont fait un choix politique. Mais ils s'ignorent. La présence de la Corée du Sud en demi-finale va leur donner une occasion rare de se retrouver. « C'est la première fois que des gens du Sud et du Nord font la fête ensemble » note un architecte coréen. Un jeune coréen-japonais de 3ème génération qui ne parle pas coréen déclare : « depuis que la Corée a battu le Portugal, c'est la première fois de ma vie que je me sens Coréen. » ³⁷

Le Président de la *Fédération Nord Coréenne de Football* a félicité son homologue sud coréen pour la performance de l'équipe nationale la présentant comme « une victoire commune qui a servi le peuple Coréen tout entier. » ³⁸

Le vice Premier ministre turc, Deulet Bahceli, a félicité l'équipe estimant que c'était « le plus beau signe de réussite de l'esprit d'union et d'unité montrant que le pays va atteindre ses objectifs au cours du XXI^e siècle. ³⁹

CNN – Turquie a rendu compte de l'extraordinaire engouement suscité par les succès de la sélection nationale y compris chez les Kurdes. A l'occasion du mondial les habitants d'un même pays ont donc formé un tout, sans clivage ethnique ⁴⁰. Le football a permis aux Kurdes à travers le soutien à l'équipe nationale de se sentir pleinement turcs.

Le succès de l'équipe va permettre de manifester un sentiment de fierté national volontairement refoulé.

Le nationalisme japonais est constamment sous surveillance de ses voisins asiatiques et même sous auto-surveillance. Pendant la Coupe du monde les Japonais ont pu brandir leur drapeau national, le *Hinomaru*, et chanter « Nippon, Nippon » en nombre et avec un enthousiasme inconnu depuis 1945. ⁴¹ Le football permet d'exprimer un sentiment d'adhésion et de fierté national mais qui ne peut être comme agressif.

On peut à cet égard, remarquer la différence de l'attitude du public allemand entre leurs deux victoires en 1954 et 1990. La victoire par l'Allemagne en 1954 avait été perçue par la nation comme un élément important de la normalisation du statut de l'Allemagne. elle regagnait si ce n'est son rang, du moins sa respectabilité et permettait de mettre en avant les qualités de rigueur, d'organisation et de volonté qui avait permis de gagner contre une équipe, la Hongrie, supposée être plus talentueuse.

9

³⁵ Jay Coakley et Eric Dunning, Handbook of the sport studies, Londres, Sage publication, 2000, p.210.

³⁶ Le Monde, 25 juin 2002.

³⁷ Cité in *Le Monde*, 26 juin 2002

³⁸ *L'Equipe*, 2 juillet 2002.

³⁹ *Libération*, 24 juin 2002

⁴⁰ Milliyet, cité in Le Monde, 11 juin 2002.

⁴¹ International Herald Tribune

L'Allemagne après avoir été menée 2 - 0 avait été finalement gagnée 3 à 2. Mais, on pouvait lire dans le *Deutschland Union Dienst* « Remporter ce championnat a été un grandiose exploit, mais il ne faut pas considérer cela d'un point de vue nationaliste. Ce n'est qu'un jeu. On devrait dire que onze joueurs de football de l'équipe allemande ont battu onze autres d'une autre, plutôt que de dire « l'Allemagne a été victorieuse. » ⁴²

A cette époque, l'Allemagne, qui a compris combien sa volonté de puissance avait été porteuse de catastrophe, veut rester modeste sur le plan diplomatique. Il ne faut donc pas paraître, en quoi que ce soit, céder aux tentations nationalistes.

En 1990, le succès sera obtenu quelques mois après la chute du Mur de Berlin, c'est la dernière apparition d'une équipe d'Allemagne de l'Ouest encore non réunifiée. Mais moins embarrassée par la division que par le passé, et moins gênée par la crainte d'apparaître trop nationaliste, l'Allemagne a célébré pour la première fois sa victoire avec des drapeaux noirs rouges et or lors de gigantesques manifestations de joie dans les rues, assez peu jusqu'ici dans les habitudes germaniques. Elle n'avait plus peur de s'afficher, elle n'avait plus besoin de censurer sa ferveur nationale.

Le sport a d'autres valeurs symboliques qui peuvent le rendre utile, sans grand risque pour les gouvernements. Il es prévisible, il a un très grand impact sur les opinions nationales et internationales mais, finalement, il ne représente pas un enjeu, donc un risque trop important. Comme l'écrit Norbert Elias, « les spectateurs d'un match de foot peuvent savourer l'excitation mythique de bataille qui se déroule sur le stade et savent qu'aucun mal ne sera fait aux joueurs ou à eux-mêmes ⁴³ ». Comme dans la vie réelle, ils peuvent être déchirés entre l'espoir de la victoire et la crainte de la défaite.

Dans les relations internationales, la mondialisation est venue relativiser le rôle de l'Etat. Sans vouloir revenir sur les débats que nous adorons entre transnationaux et néoréalistes, on peut voir que le débat se pose en terme relativement différent en matière de football. Notons que la FIFA comme l'UEFA sont juridiquement des ONG. Le rôle des firmes multinationales est ancien. On se rappelle celui de Peugeot pour Sochaux, de la Fiat pour Juventus ou de Philips pour Eindhoven.

Au japon, les clubs sont des clubs de société et non les représentants de villes.

Nike a signé un contrat à long terme avec le Brésil en 1996 comprenant le sponsoring, la fourniture de matériels sportifs à toutes les sélections nationales et différents partenariats pour ce qui est de la formation, du développement des compétitions dans les zones défavorisées. Mais Nike a, du coup, un rôle dans le choix des matchs amicaux que le Brésil joue.

Eric Cantona s'est récemment interrogé sur la non sélection de certains joueurs dans la liste des vingt-trois Français partant pour la coupe du Monde en se demandant si le fait qu'ils n'étaient pas sous contrat individuel avec Adidas n'avait pas joué en leur défaveur⁴⁴. La finale France – Brésil de 1998 et Allemagne – Brésil de 2002 ont également été présentées comme des matchs Adidas-Nike. On a donc là aussi tout le débat sur le poids respectif de l'Etatnation et des firmes multinationales.

En Colombie et en Russie, les maffias ont un rôle non négligeables dans l'organisation du football.

Mais la vraie opposition à l'avenir va se situer entre la logique des clubs, qu'ils représentent, des villes ou des sociétés et celle des équipes nationales. Ce sont les clubs qui payent les joueurs. Silvio Berlusconi qui avant d'être Premier ministre était président du

⁴² Editions l'Equipe, La coupe du monde, T1, p.130, 1998.

⁴³ N. Elias et E. Dunning, Sport et Civilisation, la violence maîtrisée, Fayard 1995, p 55.

⁴⁴ *Libération*, 22 – 23 juin 2002.

Milan AC avait prédit que les clubs allaient bientôt supplantés les équipes nationales. Dans la mesure où ils payent des salaires, ils doivent avoir les pouvoirs.⁴⁵

Les clubs essaient de prendre le pouvoir en s'organisant notamment au niveau européen au sein du G14, qui est un groupement d'intérêt économique.

Face aux enjeux financiers – leur sort dépend beaucoup des droits télévisés de la Ligue des champions – les clubs aimeraient s'assurer une visibilité des recettes. Certains avaient même songé à créer une compétition sur invitation qui éviteraient aux participants les affres de la relégation. Mais, à terme, cela ferait perdre une grande partie de l'attrait sportif – qui repose justement sur la récompense pour les vainqueurs et la sanction – relégation – pour les vaincus. Et avec des enjeux sportifs moindres, l'attrait populaire, et donc la rentabilité, se seraient évanouis.

Si le résultat de la compétition est déterminé à l'avance par le budget du club, bref si on connaît à l'avance le résultat, l'attractivité sera en berne.

D'où l'intérêt des équipes nationales dont la valeur n'est pas déterminée par le PIB ou la puissance militaire.

C'est pourquoi, la prédiction de l'ancien footballeur aujourd'hui parlementaire luxembourgeois, René Kollweter, ne risque guère de se réaliser : « Bientôt la notion d'équipe nationale sera balayée. Je suis persuadé qu'un jour on verra un joueur comme le Néerlandais Berjkamp, qui évolue à Arsenal, porter le maillot de l'équipe d'Angleterre, tout simplement parce qu'il joue dans le championnat anglais. ».

On peut tout d'abord remarquer que les règles de nationalité qui sont fixées par la FIFA sont plus sévères que dans d'autres sports. Tout joueur qui a revêtu la tunique nationale d'un pays, à partir de la catégorie des moins de 17 ans, ne pourra pas au cours de sa carrière, jouer pour un autre, même s'il change de nationalité.

Les nations se réuniront toujours autour de leur équipe, symbole de leur unité et portedrapeau de leurs valeurs. Partout dans le monde, les matches de l'équipe nationale continuent de fédérer les citoyens. Si l'attachement à la nation est un référendum quotidien, les compétitions internationales permettent d'organiser régulièrement des référendums de quatrevingt-dix minutes.

L'intérêt des équipes nationales n'est-il pas justement que le rôle de l'argent y est limité? Un club peut acheter un joueur, pas une nation avec les règles de la FIFA. En équipe nationale, on ne peut assister aux flux incontrôlés de joueurs qui changent de clubs chaque saison, voire plus souvent encore ce qui pose un problème d'identification des supporters. Les petites nations ont toujours une chance, le jeu est ouvert, le talent n'est pas dépendant de l'argent. A l'heure où l'afflux d'argent pose des problèmes de plus en plus importants, et viennent diminuer le caractère aléatoire des compétitions, les équipes nationales sont le refuge de la continuité et de la fidélité à des règles universelles et non modifiables par l'argent. Si la nation a été beaucoup servie par le football dans son affirmation, aujourd'hui elle représente pour lui une protection. Les équipes nationales sont encore les ultimes remparts d'un football, où l'argent n'est pas roi. Les surprises, même si elles peuvent être désagréables restent le sel des compétitions.

L'avenir du football comme sport à l'échelle mondiale dépend du maintien de cette logique.

VIIe congrès de l'Association française de science politique

Lille, 18, 19, 20 et 21 septembre 2002

,

^{45 «}The principle established by Silvio Berlusconi is that club matter more than nations and that who pays the piper calls the tune», *International Herald Tribune*, 16 janvier 2002.

Table-ronde n°1

Introduction générale

Josepha Laroche Université Paris I Panthéon-Sorbonne Département de Science Politique

Traiter de la mondialisation conduit immanquablement à évoquer la suppression des entraves au libre-échange et l'intégration des économies nationales. En l'espèce, Fernand Braudel a bien montré en son temps qu'il s'agissait là d'un phénomène ancien qui avait pris forme dès le XVème siècle [Braudel, 1979]. Cependant, le concept de mondialisation permet aussi d'aborder deux phénomènes économiques : d'une part, un nouveau mode de fonctionnement des entreprises qui se démarque sensiblement de l'organisation des entreprises multinationales traditionnelles ; d'autre part, une nouvelle donne financière mondiale en grande partie indépendante des États, même si initialement ce sont eux qui ont impulsé ce mouvement. À cet égard, rappelons brièvement les indicateurs qui témoignent de la mondialisation et sur lesquels tous les observateurs s'accordent : 1) le développement des échanges commerciaux et la croissance du taux d'ouverture commerciale des économies nationales, 2) la progression développement des IDE, 3) la globalisation financière et l'accélération des mouvements internationaux de capitaux financiers, 4) l'internationalisation des firmes, 5) l'extension de la concurrence internationale à de nouveaux secteurs, 6) la concurrence des pays émergents.

S'agissant de la dimension politique, la mondialisation de l'économie de marché, induit une disjonction État/territoire et favorise une redistribution de l'autorité politique au plan mondial. Elle pose la question de la gouvernance et plus encore celle des zones de non-gouvernance. Par ailleurs, elle bouleverse le jeu diplomatique traditionnel, fragilisant les diplomaties étatiques et facilitant, en revanche, l'émergence, voire la montée en puissance, de diplomaties non-étatiques [Carron de la Carrière, 1998 ; Chavagneux, 1999 ; Devin, 2002]. Enfin, elle s'accompagne d'une explosion des normes et d'une restructuration de l'ordre juridique international [Pellet, 1997].

La mondialisation n'est pas un état – une espèce d'ensemble de données naturalisées et irréversibles – mais un processus, c'est-à-dire un ensemble de phénomènes qui évoluent et se modifient dans le temps.

Pour autant, constatons tout d'abord que le thème de la mondialisation a connu une irrésistible ascension depuis la fin des années quatre-vingt, et que le terme même de *mondialisation* a été repris par tous les champs lexicaux. Un grand nombre de disciplines –à commencer par la science économique [Beaud, 2000, Cordelier, 1997, Michalet, 98, 2002]– y consacrent d'importants travaux [Dossiers de l'état du monde, 1997; GEMDEV, 1999; Ramsès, 2001; RISS, 1999]. Curieusement pourtant, la science politique –les internationalistes– n'y accorde pas, nous semble-t-il, toute l'attention qu'il conviendrait, malgré quelques publications à retenir [Politique Étrangère, 1999-2000; Schmidt, 2000; de Senarclens, 2000, 2002]. Ce projet de table ronde a donc pour ambition de lancer une réflexion collective sur cette question fondamentale qui transforme aujourd'hui profondément et durablement les relations internationales (aussi bien en tant que réalité empirique, que savoir constitué) et bouleverse le rapport du politique à l'économique [Carron de la Carrière, 2002].

Loin de tous jugements de valeur, nous voudrions analyser ce processus en menant une recherche résolument ancrée sur le territoire de la science politique, tout en y associant

également les représentants d'autres disciplines : science juridique, sociologie, et bien entendu science économique. Naturellement l'objet s'y prête particulièrement, mais ce parti pris correspond plus encore à la conviction qu'un tel échange interdisciplinaire ne pourra qu'enrichir et clarifier l'approche des politistes [Dogan, 1997, 1998, Dogan, Pahre, 1991].

Pour ce faire, nous centrerons dans un premier temps notre réflexion sur la question de l'autorité politique, ce qui passe notamment par une réévaluation du rôle de l'État et une prise en compte des effets socio-politiques du marché. Dans un second temps, il paraît pertinent d'approfondir la notion de gouvernance mondiale afin de pouvoir pointer les dysfonctionnements de la mondialisation en termes de justice sociale, dysfonctionnements si souvent stigmatisés par les mouvements de contestations transnationales. Enfin, débattre de la gouvernance mondiale suppose aussi d'interroger la signification des avancées normatives qui semblent annoncer l'émergence d'un droit de la mondialisation.

I Repenser l'autorité politique

La mondialisation qui s'est accompagné d'une irruption de nouveaux acteurs sur la scène internationale, conduit à repenser l'autorité politique et plus exactement sa redistribution, voire sa dissémination au plan mondial [Dieckhoff, Jaffrelot, 1998; Habermas, 1998]. En effet, retranchés derrière un principe de souveraineté chaque jour plus obsolète, les États ne détiennent plus le monopole de l'action publique et se trouvent désormais contraints de composer avec d'autres intervenants afin de pouvoir réajuster leurs prérogatives de plus en plus souvent entravées [Levet, Tourret, 1992]. A fortiori, n'apparaissent-ils plus comme les opérateurs économiques les plus déterminants, tandis que prévaut la logique mondiale du marché [Bellon et al, 1994].

A Le dépassement du cadre étatique

L'existence de l'État, en tant qu'ordre politique, est aujourd'hui remise en cause par des flux transnationaux aussi bien matériels qu'immatériels. Dans le même temps, elle se trouve défiée par la redoutable concurrence d'acteurs très diversifiés [Badie, 1999 ; Devin, 2002b ; Informations et Commentaires, 1995 ; Laroche, 2000 ; Smouts, 1998], dont les stratégies mondiales exercent sur le cadre étatique des contraintes telles que ce dernier apparaît souvent débordé, parfois même dépassé [Chevallier, 1997 ; Hibou, 1999]. L'inadéquation du principe de centralité politique et de territorialité étatique se traduit alors par une démultiplication des espaces politiques dont la profonde intrication souligne combien l'autorité politique est désormais disséminée.

1 Logique des flux transnationaux et stratégies mondiales d'acteurs

Pour analyser la capacité déstructurante/restructurante de ces flux, nous envisagerons de plus près la nouvelle donne migratoire qui se caractérise au plan mondial par des flux incontrôlables, imprévisibles et aléatoires dus à un triple mouvement d'accélération, de mondialisation et de régionalisation [Badie, Wihtol de Wenden, 1994, Chappaz, 2002, Chesnais, 1998; Documents, 1992; Wihtol de Wenden, 1999 a,b]. Partant de l'intensification des migrations internationales à laquelle nous assistons, Catherine Wihtol de Wenden nous

exposera pourquoi et comment la mondialisation de l'immigration est désormais en mesure de mettre à mal la souveraineté des États.

Nous poursuivrons ensuite cette réflexion avec l'analyse des effets de la déréglementation mondiale des télécommunications et de l'audiovisuel qui s'est opérée ces dix dernières années [Bancel-Charensol, 1996]. A cet égard, Pierre Musso nous dira comment comprendre l'actuelle mondialisation des flux d'information, dès lors que les États ne sont plus que de simples actionnaires d'entreprises de la communication, dépassés par les jeux concurrentiels de grands groupes transnationaux [Regards sur l'actualité, 1997]. Tandis que les acteurs étatiques voient leurs prérogatives de plus en plus limitées dans le secteur de la communication et que s'affaiblit leur image [Mathias, 2000], ne conviendrait-il pas de s'interroger sur les logiques financières de ces opérateurs privés afin de pouvoir en pointer, le cas échéant, la part d'américanisation ?

Plus généralement, avec la mondialisation des flux économiques et financiers [Chesnais, 1996; Fabry, 1996], l'acteur étatique ne peut plus guère maîtriser les équilibres fondamentaux de son économie jusque-là circonscrite dans le cadre de ses frontières nationales, l'autonomie croissante des opérateurs économiques hypothéquant sa capacité d'action aussi bien que sa crédibilité. Ainsi par exemple, comme nous le montrera Wladimir Andreff, la restructuration stratégique des firmes transnationales —notamment par le biais des fusions et acquisitions— permet à ces dernières de se poser en redoutables concurrents des États, et bien souvent d'en éroder l'autorité [Andreff, 1996, 2002, Hatem, 1995; Jacquemot, 2000; Muchielli, 1998].

Naturellement, d'autres intervenants concourent aussi à l'affaiblissement de l'acteur étatique, qu'il s'agisse des ONG [Begbeider, 1992 ; Bettati, Dupuy, 1986 ; Dauvin, Siméant, 2002 ; Devin, 1999 ; Marloie, 1993 ; Ryfman, 1991, 1993, 2000, 2001 a,b] ou bien encore qu'il soit question des marchés [Artus, 1998 ; Bourguinat, 1995 ; Chalmin, 1996 ; Futuribles, 1994 ; Gastinel, Bernard, 1996], des mafias [Briquet, 1995 ; Cretin, 1997] ou bien encore des individus en réseaux [Colonomos, 1995 ; Critique internationale, Pouligny, 2001 ; Devin, 2001b ; Laroche, 1995]. Cependant, quels qu'ils soient, soulignons combien leurs initiatives apparaissent de plus en plus souvent en mesure de contrecarrer des décisions publiques, d'en détourner sinon d'en affaiblir la portée.

2 Décloisonnement des espaces politiques

Multidimensionnel, le processus de mondialisation se déploie en une pluralité d'espaces politiques interdépendants –local, national, régional et bien sûr mondial– qui tous participent à la reconfiguration, voire au dépassement du cadre étatique [Devin, 2001a]. Sur ce point, Charles Albert Michalet nous rappellera combien la logique économique s'impose au politique et comment la notion de souveraineté étatique s'en trouve substantiellement affectée. A contrario, Pascal Boniface, nous dira comment le football –sport mondialisé par excellence– représente paradoxalement un bon vecteur d'identification nationale et concourt à ce titre à l'étayage et au renforcement de la souveraineté des États. Pour sa part, Sophie Boisseau du Rocher, en se concentrant sur la dialectique mondialisation/régionalisation, analysera comment les constructions régionales procèdent de la mondialisation, réussissant à intégrer dans un même mouvement de recomposition politique, aussi bien les États que les acteurs privés, tous pour autant producteurs de normes, donc de sens politique [Courty, Devin, 2001 ; Critique Internationale, Lequesne, 1999 ; GEMDEV, 1994 ; Van Eeuwen, 1997, Veltz, 1997].

Ainsi, le décloisonnement opéré entre ces différents espaces politiques et les interactions complexes qui se nouent à cette occasion contribue-t-il à mieux cerner les éléments constitutifs de la mondialisation.

B La dynamique mondiale du marché

Mais à y regarder de plus près, les pouvoirs publics sont-ils en fait aussi dessaisis et démunis que le dépassement effectif du cadre étatique pourrait le laisser à penser [Hugon, 2001, a,b] ? La dynamique mondiale du marché n'induit-elle pas plus précisément une reconfiguration des interactions privé/public qui favorise l'émergence de nouvelles asymétries entre acteurs hétérogènes ? Ces asymétries, qui prennent souvent la forme de graves disparités, nous rappellent combien la mondialisation constitue aussi un processus qui hiérarchise et exclut ; la radicalité des mobilisations transnationales y puise d'ailleurs toute sa vitalité et sa légitimité (Capdevielle, 2001 ; Sommier, 2001).

1 Reconfiguration privé/public et nouvelles asymétries

Nous verrons avec Jean Coussy puis avec Bernard Montaville que la mondialisation a contraint l'autorité publique à s'adapter, ce qui s'est traduit par une reconversion substantielle des politiques publiques. Certes, tout le monde s'accorde pour reconnaître que ces dernières se caractérisent désormais par un désengagement du public au profit du privé [Politique africaine, 1999]. En revanche, bien peu d'observateurs soulignent que, dans le même temps, elles se redéploient, se réajustent, pour compenser et corriger les effets de ce que Joseph Stiglitz [2002] appelle « le fanatisme du marché », au point que les politiques et les experts expérimentent sur le terrain de nouveaux types d'interactions privé/public. À cet égard, en analysant moins une supposée contribution des ONG humanitaires à « la » mondialisation, que la mondialisation du sans-frontièrisme humanitaire, Johanna Siméant nous montrera que celui-ci reste, contre toute attente, encore très structuré par les États. Ce phénomène s'explique en premier lieu parce que les acteurs étatiques représentent des bailleurs de fonds incontournables pour ces acteurs privés. En second lieu, il est dû au « compartimentage étatique » (J. Siméant) qui détermine obligatoirement chez les ONG des logiques de captation et d'accumulation de ressources ainsi que des stratégies d'internationalisation très différenciées. Autrement dit, bien que l'économie de marché n'ait jamais été autant mondialisée, tout se passe donc comme si l'autorité politique gardait toute son importance et sa spécificité; d'aucuns estimant même qu'elle serait en voie de réhabilitation, sinon de relégitimation.

Cependant, comment les priorités de l'agenda politique sont-elles déterminées et définies dans ce nouveau contexte ? Comment les décisions peuvent-elles être élaborées entre des partenaires si hétérogènes ? Peut-on même encore identifier les acteurs ou groupes d'acteurs dont elles procéderaient ou plus exactement auxquels nous pourrions rationnellement les imputer ? Sur ce point, Pascal Vennesson nous apportera des éléments de réponse à partir d'une réflexion menée sur le thème des forces armées à l'heure de la mondialisation, tant il est vrai que le secteur de la Défense –où acteurs publics et privés ont soudainement été mis en interdépendance— se prête particulièrement bien à l'évaluation de cet aspect de la mondialisation.

2 La mondialisation constitutive d'inégalités ?

Dénoncée de manière récurrente par l'ensemble de réseaux associatifs dits « antimondialisation », la mondialisation serait, selon ces derniers, tout à la fois constitutive d'un renforcement des inégalités Nord/Sud et de nouvelles formes d'inégalités internes, propres à chaque société. Trop souvent réduite à la seule notion de croissance, sans que lui soit systématiquement associée celle de développement, l'économie de marché a connu ces dernières années une fulgurante extension mondiale, sans pour autant toujours intégrer les valeurs d'équité et de justice sociale, préalables indispensables à toute politique mondiale de répartition [Bauman 1999 ; Problèmes économiques, 1995 ; Terres des hommes, 1998]. La mondialisation produit ainsi des effets inégaux et inégalitaires, comme nous le verrons par exemple avec le domaine environnemental [Smouts, 2000, 2001] analysé par Marie-Claude Smouts qui pour ce faire revisitera de manière critique la notion de risque proposée par Ulrich Beck.

Pour dépassionner ce débat et échapper à la polémique, il convient donc d'en évaluer de manière rigoureuse les termes [Giraud, 1996]. Dans cette perspective, Pierre-Noël Giraud reviendra sur la définition et les caractéristiques de ces dites inégalités. Il s'arrêtera plus encore sur leur évolution, ce qui nous permettra d'affiner notre approche de la mondialisation en appréhendant les disparités socio-économiques, non plus comme un « tout » indifférencié et global, mais bien plutôt comme un processus dynamique. Naturellement, cette posture épistémologique suppose que l'on retienne au préalable comme hypothèse l'existence simultanée de plusieurs types de rationalité et trajectoires d'acteurs.

II Débattre de la gouvernance mondiale

Le débat sur la gouvernance mondiale surgit dans les années dix-neuf cent quatrevingt. Mettant tout d'abord l'accent sur la multiplicité des acteurs transnationaux et les négociations dans lesquelles ils sont engagés, il met en relief les nouvelles techniques de gestion des affaires communes qui se sont d'autant plus développées que les États voyaient leurs prérogatives s'effriter. Le concept de gouvernance mondiale (*global gouvernance*) désigne alors un ensemble de régulations produites par la prolifération d'acteurs devenus de plus en plus interdépendants [Andréani, 2001; C.A.E., 2002; L'Économie politique, 2001; Montbrial, Jacquet, 2001, RISS, 1998]. Cependant, reste toujours l'impérieuse nécessité d'élaborer et d'institutionnaliser les règles communes qui pourraient favoriser une régulation de la mondialisation.

A Mondialisation et absence de règles communes

Si le mouvement anti-mondialisation a rencontré ces dernières années un tel écho et a revêtu tant d'ampleur, c'est bien parce qu'il n'existe à ce jour aucune règle commune susceptible de s'imposer à tous les intervenants et que, par conséquent, l'extension mondiale du marché s'apparente pour l'heure surtout à un état de nature. Dès lors, on comprend bien que dans ce contexte, prétendre humaniser la mondialisation relève de la simple rhétorique et de l'effet d'annonce car cela supposerait d'avoir éradiqué auparavant les zones de non-gouvernance et protégé les biens publics mondiaux.

1 Le défi des zones de non-gouvernance

Le contrôle du processus de mondialisation apparaît aujourd'hui d'autant plus nécessaire que la perte d'autorité des États ne se traduit pas obligatoirement par une augmentation de l'autorité des acteurs non-étatiques [Chavagneux, 1998]. Une part de celle-ci n'étant plus exercée par aucun acteur, il se développe des zones de non-gouvernance (ungovernance), dont la principale relève de la finance internationale. Ainsi, la présence dans l'économie internationale de près de 90 territoires tout à la fois paradis fiscaux, bancaires et juridiques, menace-t-elle désormais l'économie mondiale [Dupuis, 1998]. Or depuis quelques années, nous assistons à la publication par l'OCDE et le GAFI de listes de territoires cibles qui semble traduire une volonté politique de normalisation internationale de ces places offshore. Ce listing, qui conjugue tout à la fois stigmatisation publique, recommandations et appel à sanctions, manifeste un souci explicite d'édifier un minimum de règles communes appelées à régir la circulation de la finance internationale. Mais encore faut-il examiner le bien-fondé des catégories et instruments d'analyse établis. Sur tous ces points, Pierre Lascoumes nous dira ce que recouvre en fait cette recherche de normalisation et en quoi cet unanimisme dénonciateur n'est peut-être que de façade.

En « commercialisant » leur propre souveraineté, ces places off-shore se transforment en véritables zones de non-gouvernance qui constituent des pièces maîtresses dans le dispositif permettant à la corruption [Chevallier, 2001c ; Lascoumes, 1999] et plus globalement à la criminalité organisée de recycler ses profits et de les intégrer aux flux économiques traditionnels des États [Broyer, 2001 ; L'Économie politique, 1999]. Ces opérations dites de « blanchiment » empruntent des circuits de plus en plus complexes où se mêlent paradis financiers, multiples intermédiaires et institutions bancaires honorables, avant de s'investir finalement dans des affaires légales (commerce, immobilier, valeurs boursières, etc.). Avec le blanchiment d'argent, activités licites et illicites se trouvent donc systématiquement intriquées au point que plusieurs centaines de milliards de dollars « blanchis » sont introduits chaque année dans le système financier international [de Maillard, 1999]. En nous révélant par conséquent la logique qui fonde les cadres normatifs et institutionnels censés orienter l'action publique en matière de lutte anti-blanchiment, Gilles Favarel-Garrigues nous apportera les clés conceptuelles indispensables à une meilleure compréhension des modalités de fonctionnement de la mondialisation.

2 L'impératif des biens publics mondiaux

Le concept de « biens publics mondiaux » (global public goods) qui s'est imposé depuis peu représente la transposition au plan mondial de la notion de « bien public », forgée jadis par le prix Nobel d'économie, l'Américain Paul Samuelson. Il a été ensuite popularisé à partir de 1999 par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), qui a énuméré une soixantaine de biens publics mondiaux aussi divers que l'environnement, la régulation financière internationale, la santé publique ou bien encore la paix. Malgré la perte de sens qui en a inévitablement résulté, ce terme offre néanmoins toujours le mérite de souligner la communauté de destin qui lie tous les hommes, et de proposer un outil d'action qui permette d'affronter au mieux des risques qui les concernent tous, tels que les menaces sur l'environnement ou les pandémies comme le SIDA [Constantin, 2002 ; Gabas, Hugon, Le Roy, 2001].

À cet égard, on comprend aisément que la mondialisation de l'économie de marché appelle plus que jamais à protéger l'écosystème global. Mais cet enjeu exige la coopération internationale de tous les acteurs intéressés, États, organisations interétatiques, ONG, firmes, experts, populations. En effet, devant l'ingouvernabilité croissante des sociétés, il est devenu nécessaire d'instituer une gestion globale des externalités, fondée sur une déterritorialisation

de l'intérêt collectif. Toutefois, pour créer des règles communes dans un tel contexte d'accentuation des interdépendances [Elias, 1991], il demeure très difficile d'associer tous les partenaires concernés dans le cadre de réseaux d'action publique, qui seuls, faciliteraient le traitement optimal des affaires globales. On le voit bien avec la conservation de la biodiversité, lorsqu'il s'agit par exemple de réguler l'exploitation commerciale de la grande faune étudiée par François Constantin. En effet, ce processus normatif —qu'il est de coutume d'appeler à présent la « glocalisation »— apparaît souvent inapproprié dès lors qu'il convient de transférer au plan des populations locales des responsabilités à caractère universel. Autrement dit, il reste plus que jamais aléatoire de concilier en toute effectivité : respect de la démocratie, protection globale de l'environnement et insertion dans un marché mondialisé.

B Vers une régulation du processus de mondialisation

La mondialisation de l'économie de marché a d'ores et déjà profondément modifié les ordres juridiques [Chevallier, 2001 a,b]. Première étape de l'édification d'un droit à vocation mondiale, la juridicisation du commerce par l'OMC s'inscrit en l'occurrence dans la recherche plus vaste d'une régulation fondée sur un partage de valeurs communes [Rainelli, 2001a]. Mais le risque demeure de voir institutionnalisée une mondialisation hégémonique où prévaudrait la culture anglo-saxonne et triompherait un droit impérial [Azuelos, 1996; Esposito, Azuelos, 1997]. Aussi, loin d'entériner la loi du plus fort, l'émergence d'un droit global, véritable droit de la mondialisation, suppose de réussir à subsumer universel et particulier, mondialisation et universalisation [Delmas-Marty, 1994, 1996, 1998].

1 La juridicisation du commerce mondial

Alors que les règles de vote au FMI ou à la Banque mondiale assurent la suprématie des pays développés, à l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), chaque pays dispose d'une voix et la plupart des décisions se prend par consensus [Rainelli, 2001b, 2002]. Toutefois, il faudrait nuancer cette approche institutionnelle car si l'on observe la pratique, on s'aperçoit alors que les Etats-Unis, l'Europe et le Japon y exercent une nette domination [Stiglitz, 2002]. Cependant, même si l'OMC résulte pour l'essentiel de la détermination politique des États-Unis, force est de constater que la juridicisation du commerce mondial à laquelle procède actuellement cette organisation internationale, produit –certes malgré des biais et des limites— un type de régulation moins unilatérale que ce à quoi l'on aurait pu s'attendre, comme nous le montrera Michel Rainelli, en étudiant la saisine, le mode de fonctionnement et la procédure relevant de l'ORD (Organe de règlement des différends).

2 L'émergence d'un droit global

Si nous avons indiqué combien la mondialisation pouvait creuser les inégalités entre les hommes et entre les sociétés, nous verrons avec Patrick Baudouin que, paradoxalement, elle renforce aussi dans le même temps le caractère universel et indivisible des droits de l'homme en créant des liens transnationaux plus intenses et solidaires entre ses défenseurs. Ceux-ci parviennent à organiser désormais au plan mondial un droit d'intervention contre l'impunité, partie intégrante d'un droit global en voie d'élaboration.

Participent tout autant de ce droit de la mondialisation qui voit actuellement le jour, les règles de droit, codes de bonne conduite, avancées procédurales, compromis et arbitrages politiques visant à réguler la globalisation financière et surtout à assurer la gouvernance des crises [Allegret, 1996 ; Cartapanis, 2001 ; Jabko, Nicolas, 2000 ; Revue d'Économie Financière, 2001]. À cet égard, André Cartapanis nous dira en quoi cette nouvelle architecture financière internationale, que l'on s'efforce de construire face au risque de crises systémiques, témoigne déjà de l'emprise de ce nouveau droit et en quoi elle relève encore du bricolage politique.

Enfin, Claude Gautier et Guillaume Devin nous montreront comment le travail des juristes, qui consiste à produire les effets normatifs les plus larges et à ouvrir les champs d'intervention les plus étendus possible, repose aujourd'hui sur des valeurs visant à assurer une protection juridique impérative. Ils nous exposeront en particulier pourquoi ce mouvement de réhabilitation et de globalisation du droit inhérent au processus de mondialisation pose non seulement la question de son effectivité, mais aussi celle des tensions existant entre le principe d'universalité des valeurs et celui de particularisme culturel.

La récente montée en puissance du mouvement transnational ne rejette pas à proprement parler la mondialisation en tant que telle car tout le monde s'accorde pour reconnaître qu'elle génère des richesses et ouvre de nouveaux marchés d'exportation. En revanche, cette contestation mondiale dit assez combien la sphère politique institutionnelle ne parvient pas à traduire les aspirations sociales qui s'expriment en faveur d'une gestion plus équitable des interdépendances [Cesari, 1999 ; Michiels, Uzunidis, 1999]. En conséquence, elle appelle à une régulation politique de l'économie de marché et au dépassement idéologique du « consensus de Washington » [Stiglitz, 2002]. Dans ces conditions, se trouve posée la création d'institutions publiques mondiales chargées de fixer les règles communes et plus encore de les faire appliquer. C'est pourquoi le mode de gouvernement de la mondialisation représentera, nous semble-t-il, l'enjeu principal –tant théorique que pratique—de ces prochaines années.

Bibliographie

Allegret Jean-Pierre, [1996], « Globalisation financière : quels enjeux pour le Système Monétaire International ? », *Informations et Commentaires*, (95), avr.-juin, pp. 15-19.

Andréani Gilles, [2001] « Gouvernance globale : origines d'une idée, in : *Autour de la mondialisation, Politique Étrangère*, (3), juil.-sept., pp. 549-568.

Andreff Wladimir, [1996], « La déterritorialisation des multinationales, firmes globales et firmes réseaux », in : Cultures et conflits, Bertrand Badie, Marie-Claude Smouts (Éds.), *L'International sans territoire*, (21-22), print./été, pp. 373-396.

Andreff Wladimir, [1996], Les Multinationales globales, Paris, La Découverte. Coll. Repères (187).

Andreff Wladimir, [2002], « Les fusions géantes se sont multipliées, mais peu de multinationales sont véritablement globales », in : *Le Nouvel État du Monde*, 2^{ème} éd., Paris, La Découverte-Syros.

Artus Patrick (Éd.), [1998], Stratégies de croissance et marchés émergents, Revue économique, 49 (1), janv.

Azuelos Martine, (Éd.), [1996], Le Modèle économique anglo-saxon à l'épreuve de la mondialisation, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, ; Badie Bertrand, [1999], Un Monde sans souveraineté : les États entre ruse et responsabilité, Paris, Fayard.

Badie Bertrand, Wihtol de Wenden Catherine (Éds.), [1994], Le Défi migratoire : questions de relations internationales, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

Bancel-Charensol Laurence, [1996], La Déréglementation des télécommunications dans les grands pays industriels, Paris, Economica.

Bauman Zigmunt, [1999], Le Coût humain de la mondialisation, trad., Paris, Hachette.

Beaud Michel, [2000], *Le Basculement du monde : de la terre, des hommes et du capitalisme*, Paris, La Découverte.

Beigbeder Yves, [1992], Le Rôle international des organisations non gouvernementales, Bruxelles/Paris, Bruylant/L.G.D.J.

Bellon Bertrand et al (Éds.), [1994], L'État et le marché, Paris, Economica.

Bettati Mario, Dupuy Pierre-Marie, (Éds.), [1986], Les O.N.G. et le droit international, Paris, Economica

Bourguinat Henri, [1995], La Tyrannie des marchés : essai sur l'économie virtuelle, Paris, Economica.

Braudel Fernand, [1979], Civilisation matérielle, économie et capitalisme, 2 vol. Paris, Armand Colin.

Briquet Jean-Louis, [1995], « Comprendre la mafia : l'analyse de la mafia dans l'histoire et les sciences sociales », *Politix*, (30), 2^{ème} trim., pp. 139-150.

Broyer Philippe, [2001], L'Argent sale, Paris, L'Harmattan.

Capdevielle Jacques, [2001], Modernité du corporatisme, Paris, Presses de Sciences Po.

Carron de la Carrière Guy, [1998], La Diplomatie économique : le diplomate et le marché, Paris, Economica.

Carron de la Carrière Guy, [2002], « Omniprésente économie », in : Frédéric Charillon (Éd.), *Politique étrangère : nouveaux regards*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 243-273.

Cartapanis André, [2001], « La nouvelle architecture financière internationale : économie politique internationale et règles procédurales », *Annuaire Français de Relations Internationales*, Burxelles, Bruylant. Cesari Jocelyne (Éd.), [1999], *Les Anonymes de la mondialisation, Cultures & Conflits*, (33-34).

Chalmin Philippe (Éd.), [1996], Marchés mondiaux : 1986-1996, dix ans qui ébranlèrent le monde, Paris, Economica,. Coll. Cyclope poche.

Chappaz Séverine (Éd.), [2002], *Les Migrations internationales*, Paris, La Documentation française. Coll. Cahiers français.

Chavagneux Christian, [1998], « Peut-on maîtriser la mondialisation ? une introduction aux approches d'économie politique internationale », *Economies et Sociétés, Relations économiques internationales*, Série P., (4), pp. 25-68.

Chavagneux Christian, [1999], « La diplomatie économique : plus seulement une affaire d'États », *Pouvoirs*, (88), janv., pp. 33-42.

Chesnais François (Éd.), [1996], La Mondialisation financière : genèse, coût et enjeux, Paris, Syros.

Chesnais Jean-Claude, [1998], « La mondialisation des migrations », Ramsès, pp. 247-265.

Chevallier Jacques, [1998], « La mondialisation de l'État de droit », in : Mélanges Ardant (Éd.), *Droit et politique à la croisée des cultures*, Paris, LGDJ/Montchrestien, pp. 325-337.

Chevallier Jacques, [2001a], « Mondialisation du droit ou droit de la mondialisation ? », in : Charles-Albert Morand (Éd.), *Le Droit saisi par la mondialisation*, Bruxelles, Bruylant.

Chevallier Jacques, [2001b], « La régulation juridique en question », *Droit et Société*, (49), pp. 827-846.

Chevallier Jacques, [2001c], « Lutte contre la corruption et loyauté dans les relations internationales », in : Laroche Josepha (Éd.), *La Loyauté dans les relations internationales*, Paris, L'Harmattan, pp. 185-211.

Chevallier Jacques, [1997], « L'État-nation face à la mondialisation », in : *Regards sur l'actualité…op. cit.*, pp. 7-17.

Constantin François (Éd.), [2002], Les Biens publics mondiaux. Un mythe légitimateur pour l'action collective?, Paris, L'Harmattan.

Cordelier Serge (Éd.), [1997], La Mondialisation au-delà des mythes, Paris, La Découverte.

Courty Guillaume, Devin Guillaume, [2001], *La Construction européenne*, Paris, La Découverte. Coll. Repères.

Cretin Thierry, [1997], Mafias du monde : organisations criminelles transnationales, actualités et perspectives, Paris, PUF.

Critique internationale, Lequesne Christian (Éds.), [1999], La Formation de l'Europe, (2), hiver.

Colonomos Ariel (Éd.), [1995], Sociologie des réseaux transnationaux : communautés, entreprises et individus : lien social et système international, Paris, L'Harmattan.

Conseil d'Analyse Économique (Éd.), [2002], *Gouvernance mondiale*, Paris, La Documentation française.

Critique internationale, Pouligny Béatrice (Éds.), [2001], *Une Société civile internationale* ?, (13), oct.

Dauvin Pascal, Siméant Johanna & C.A.H.I.E.R., [2002], *Le Travail humanitaire : les acteurs des O.N.G.*, *du siège au terrain*, Paris, Presses de Science Po.

Delmas-Marty Mireille, [1994], Pour un droit commun, Paris, Le Seuil.

Delmas-Marty Mireille, [1998], Trois défis pour un droit mondial, Paris, Le Seuil.

Delmas-Marty Mireille, [1996], Vers un droit commun de l'Humanité, Paris, Textuel.

Devin Guillaume, [2001], « L'internationalisation de la société française », *Annuaire français de relations internationales*, Bruxelles, Bruylant, pp. 317-321.

Devin Guillaume, [2001], « Le tourisme des Français à l'étranger », Annuaire français de relations internationales, Bruxelles, Bruylant, pp. 350-361.

Devin Guillaume, [2002a], « Les diplomaties de la politique étrangère », in : Charillon (Éd.), *Politique étrangère : nouveaux regards*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 243-273.

Devin Guillaume, [1999], « Les ONG et les pouvoirs publics : le cas de la coopération et du développement », *Pouvoirs*, (88), janv., pp. 65-78.

Devin Guillaume, [2002b], Sociologie des relations internationales, Paris, La Découverte, Coll. « Repères ».

Dieckhoff Alain, Jaffrelot Christophe, [1998], « De l'État-nation au post nationalisme ? », in : Marie-Claude Smouts (Éd.), *Les Nouvelles relations internationales : pratiques et théories*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 59-74.

Documents (Éd.), [1992], « vers une nouvelle ère de grandes migrations ? », numéro spécial.

Dogan Mattei, [1997], « Les nouvelles sciences sociales : fractures des murailles disciplinaires », *Revue internationale des sciences sociales*, (153), sept.

Dogan Mattei, [1998] « La thèse de l'interdisciplinarité dans les sciences sociales : le croisement des spécialités », *Sciences de l'Homme et de la société*, juin, pp. 22-27.

Dogan Mattei, Pahre Robert, [1991], L'Innovation dans les sciences sociales : la marginalité créatrice, Paris, PUF.

Dossiers de l'État du monde (Éd.), [1997], Mondialisation : au-delà des mythes, Paris, La Découverte.

Dupuis Marie-Christine, [1998], Finance criminelle : comment le crime organisé blanchit l'argent sale, Paris, PUF.

L'Économie politique (Éd.), [2001], « Quelle gouvernance mondiale ? » (12), 4^{ème} trim., pp. 19-31.

L'Économie politique (Éd.), [1999], *Les Paradis fiscaux*, numéro spécial, (4), 4^{ème} trim. Elias Norbert [1991], *La Société des individus*, trad., Paris, Fayard.

Fabry Nathalie, [1995-1996], « Investissements directs et firmes multinationales », *Écoflash*, (103-104), pp. 1-8. Esposito Marie-Claude, Azuelos Martine (Éds), [1997], *Mondialisation et domination économique : la dynamique anglo-saxonne*, Paris, Economica.

Futuribles (Éd.), [1994], Les Marchés financiers en 2001 : numéro spécial, (192), nov.

Gabas Jean-Jacques, Hugon Philippe, Le Roy Étienne et al., [2001], Biens publics à l'échelle mondiale, Paris, Colophon Éditions.

Gastinel Hervé, Bernard Éric, [1996], Les Marchés boursiers dans le monde : situation et évolution, Paris, Montchrestien. Coll. Clefs.

G.E.M.D.E.V. (Éd.), 1994, L'Intégration régionale dans le monde : innovations et ruptures, Paris, Khartala.

G.E.M.D.E.V. (Éd.), [1999], *Mondialisation : les mots et les choses*, Paris, Khartala. Habermas Jürgen, [1998], *Après L'État-nation : une nouvelle constellation politique*, trad., Paris, Fayard.

Giraud Pierre-Noël, [1996], L'Inégalité du monde : économie du monde contemporain, Paris, Gallimard.

Hatem Fabrice, [1995], Les Multinationales en l'an 2000 : les nouvelles tendances de l'investissement international, Paris, Economica.

Hibou Béatrice (Éd.), [1999], La Privatisation des États, Paris, Karthala.

Hugon Philippe, [2001], « L'Asie de l'Est après la crise : entre la mondialisation et la régionalisation », *Mondes en Développement*, tome 29 (113-114), pp. 117-127.

Hugon Philippe, [2001], « La mondialisation implique-t-elle moins d'État ? comparaison internationale et illustration en Asie de l'Est », in : *Mondialisation et stratégies d'entreprises*, *Sciences de la Société*, (54), oct., pp. 189-208.

Informations et Commentaires (Éd.), [1995], Mondialisation et pouvoir des États (90), janv.-mars.

Jabko Nicolas, Nicolas Françoise, [1999-2000], « L'architecture financière internationale », *Politique Étrangère*, (4), hiver, pp. 923-930.

Jacquemot Pierre, [2000], La Firme multinationale : une introduction économique, Paris, Economica.

Laroche Josepha, [2000], *Politique internationale*, 2^{ème} éd., Paris, LGDJ.

Laroche Josepha, [1995], Les Prix Nobel, Paris, PUF.

Lascoumes Pierre, [1999], *Corruptions*, Paris, Presses de Sciences Po, Coll. La Bibliothèque du citoyen.

Levet Jean-Louis, Tourret Jean-Claude, [1992], La Révolution des pouvoirs : les patriotismes économiques à l'épreuve de la mondialisation, Paris, Economica.

Maillard Jean de, [1999], Un Monde sans loi, Paris, Stock.

Marloie Marcel, [1993], « La montée des O.N.G. et leur participation aux régulations internationales », *Réseau Coopération Internationale pour la Démocratie*, (1), juin, pp. 89-103

Mathias Paul, [1997], *La Cité Internet*, Paris, Presses de Sciences Po,. Coll. « Bibliothèque du citoyen ».

Michalet Charles-Albert, [1998], Le Capitalisme mondial, 3^{ème} éd., Paris, PUF.

Michalet Charles-Albert, [2002], Qu'est-ce que la mondialisation, Paris, La Découverte.

Michiels Jean-Pierre, Uzunidis Dimitri, [1999], Mondialisation et citoyenneté, Paris, L'Harmattan.

Montbrial Thierry de, Jacquet Pierre (Éds.), [2001], Les Grandes tendances du monde : souveraineté et gouvernance, Ramsès, pp. 133-190.

Mucchielli Jean-Louis, [1998], Multinationales et mondialisation, Paris, Seuil. Coll. Inédit.

Pellet Alain, « Vers une mondialisation du droit international ? », in : Cordelier (Éd.) [1997], *La Mondialisation au-delà des mythes, op. cit.*, pp. 93-100.

Politique Africaine (Éd.), [1999], L'État en voie de privatisation, (73), mars.

Politique Étrangère, [1999-2000], L'Entrée dans le XXI^{ème} siècle : les enjeux de la mondialisation, (4), hiver.

Problèmes Économiques (Éd.), [1995], La Mondialisation de l'économie : menace ou progrès ?, (2415-2416), 15-22 mars.

Rainelli Michel, [2002], *Le Commerce international*, 8^{ème} éd., Paris, La découverte. Coll. Repères.

Rainelli Michel, [2001a], « Réflexions sur la loyauté dans le commerce international », in : Laroche (Éd.), *La Loyauté...op.cit.*, pp. 213-229.

Rainelli Michel, [2001b], *La Nouvelle théorie du commerce international*, 2^{ème} éd., Paris, La découverte. Coll. Repères.

Rainelli Michel, [2002], L'Organisation mondiale du Commerce, 7^{ème} éd., Paris, La découverte. Coll. Repères.

Ramsès (Éd.), [2001], Les Grandes tendances du monde, Mondialisation, innovation, exclusion, pp. 25-76.

Regards sur l'actualité (Éd.), [1997], États, entreprises, territoires et médias à l'épreuve de la mondialisation, (234), sept.-oct.

Revue d'Économie Financière (Éd.), [2001], Sécurité et régulations financières, (60).

Revue Internationale des Sciences Sociales (Éd.), [1998], La Gouvernance, (155), mars.

Revue Internationale des Sciences Sociales (Éd.), [1999], La Mondialisation, (160), juin.

Ryfman Philippe, [2001], L'Action humanitaire, Problèmes politiques et Sociaux, (864), oct.

Ryfman Philippe, [1993], Action humanitaire et solidarité internationale : les ONG, Paris, Hatier.

Ryfman Philippe, [2001], « Codes de conduite et loyauté dans le champ humanitaire », in : Laroche (Éd.), *La Loyauté... op.cit.*, pp. 305-324.

Ryfman Philippe, [1991], « L'action internationale des associations de solidarité et les États », *Relations internationales et stratégiques*, (4), hiver, pp. 164-181.

Schmidt Vivien A. (Éd.), [été 2000], Diversité du capitalisme mondialisé, Critique internationale (8).

Senarclens Pierre de, (Éd.), [2000], *Maîtriser la mondialisation : la régulation sociale internationale*, Paris, Presses de Sciences Po.

Senarclens, Pierre de, [2002], La Mondialisation: théories, enjeux et débats, 3^{ème} éd., Paris, Armand Colin.

Smouts Marie-Claude, [2000], « Un monde sans bois ni lois : la déforestation des pays tropicaux », *Critique internationale*, *Politiques de la biosphère*, (9), aut., pp. 132-146.

Smouts Marie-Claude, [2001], Forêts tropicales, jungle internationale. Les revers d'une écopolitique mondiale, Paris, Presses de Sciences Po.

Smouts Marie-Claude, [1998], Les Nouvelles relations internationales, Paris, Presses de Sciences Po.

Smouts Marie-Claude, « La coopération internationale : de la coexistence à la gouvernance mondiale », in : Smouts (Éd.), *Les Nouvelles relations...op. cit.*, pp. 135-160.

Sommier Isabelle, [1998], Les Mafias, Paris, Montchrestien,. Coll. Clefs.

Sommier Isabelle, [2001], Les Nouveaux mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation, Paris, Flammarion,. Coll. Dominos.

Stiglitz Joseph E., [2002], La Grande désillusion, trad., Paris, Fayard.

Terres des Hommes France (Éd.), [1998], Halte à la mondialisation de la pauvreté : reconnaître les droits économiques, sociaux et culturels pour tous, Paris, Khartala.

Van Eeuwen Daniel (Éd.), [1997], Les Nouvelles intégrations latino-américaines et caraïbes : régionalisme ouvert et mondialisation, Aix-en-Provence, CREALC.

Veltz Pierre, [1997], Mondialisation, villes et territoires: l'économie d'archipel, Paris, PUF. Wihtol de Wenden Catherine, [1999], Faut-il ouvrir les frontières?, Paris, Presses de Sciences Po, Paris.

Wihtol de Wenden Catherine, [1999], L'Immigration en Europe, Paris, La Documentation Française.

Association Française de Science Politique Congrès de Lille 18-21 septembre 2002 Table ronde : La mondialisation 19-20 septembre

> Introduction Josepha Laroche

I Repenser l'autorité politique

A Le dépassement du cadre étatique

- 1 Logique des flux transnationaux et stratégies mondiales d'acteurs
- 2 Décloisonnement des espaces politiques

B La dynamique mondiale du marché

- 1 Reconfiguration privé/public et nouvelles asymétries
- 2 La mondialisation constitutive d'inégalités ?

II Débattre de la gouvernance mondiale

A Mondialisation et absence de règles communes

- 1 Le défi des zones de non-gouvernance
- 2 L'impératif des biens publics mondiaux

B Vers une régulation du processus de mondialisation

- 1 La juridicisation du commerce mondial
- 1 L'émergence d'un droit global